



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE FOOTBALL

FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR

DEMANDE DE BOURSE FORMATION Processus dématérialisé 2025-2026

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, Boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15 - T. +33 (0)1 44 31 73 00 - F. +33 (0)1 44 31 73 73 - FFF.fr

N° TVA Intracommunautaire : FR 433 0374 2480 - N° Siret : 303 742 480 000 62



BOURSE FORMATION

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	3
2. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ.....	3
3. CALENDRIER DES DATES BUTOIRS.....	4
4. MODALITÉS DE FINANCEMENT.....	4
5. REALISER UNE DEMANDE DE BOURSE FFFA FORMATION.....	7
6. CONTACTS ET LIENS.....	12



1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'objectif du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) Formation est de développer les compétences de l'ensemble des acteurs du football. Pour ce faire, la Fédération souhaite les accompagner en cofinçant la formation des éducateurs, des dirigeants bénévoles ainsi que des permanents de clubs.

2. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Les formations concernées par la bourse formation sont les suivantes :

- Formations d'éducateurs dispensées par les ligues et l'IFF à destination des licenciés des clubs amateurs (Diplômes Fédéraux, BMF, BEF, DESJEPS, Formation Continue et certificats de spécialité)
Le BEFF et le BEPF ne sont pas éligibles.

Pour en savoir plus sur ces formations, se rendre sur le site maformation.fff.fr.

Afin de pouvoir présenter une demande de cofinancement, le porteur de projet doit être :

- Soit un licencié de la FFF
- Soit un club amateur affilié à la FFF

Les clubs souhaitant effectuer une demande devront justifier d'une démarche de labellisation en cours (création d'un autodiagnostic au minimum).

Un seul dossier peut être présenté par formation.

La demande doit être formulée pour une action de formation qui aura lieu au cours de la même saison. Aucune demande pour une action organisée lors d'une saison précédente ne pourra être étudiée.

Pour certains profils de stagiaire, l'aide est accordée sous réserve que le demandeur ait sollicité en parallèle le financement d'une partie du coût de la formation auprès d'un organisme extérieur (Pôle Emploi pour les demandeurs d'emplois, OPCO pour les salariés des clubs (ex : AFDAS), ...)
La mobilisation du **Compte Personnel de Formation (CPF)** est préconisée lorsque c'est possible.

Pour les formations continues d'éducateurs de Niveau 6, les stagiaires devront faire parvenir leur dossier avant le début de leur formation. Tout dossier arrivant au-delà de cette date ne sera pas étudié.

ATTENTION : Les clubs à statut professionnel ainsi que les licenciés de ces clubs, ne sont pas éligibles à la bourse formation du FAFA.



3. CALENDRIER DES DATES BUTOIRS

	Envoi des dossiers aux IR2F par le club ou pour le stagiaire ou à l'IEFF	Validation des IR2F pour soumission du dossier à l'IEFF
Diplômes fédéraux	30 jours après l'entrée en formation	60 jours après l'entrée en formation*
BMF et BEF	31 octobre 2025	31 novembre 2025
DESJEPS, BEF SHN, BMF Futsal	31 octobre 2025	
Formations Continue de Niveau 6	10 jours avant le début de la formation	
BMF & BEF Outre-mer	31 décembre 2025- si formation sur saison sportive 31 mars 2026 – si formation année civile	
VAE Partie 2	Pas de limite*	1^{er} juin 2026
Justificatifs frais annexes	30 jours après la fin de la formation	

*Dans la limite du 1er juin 2026

4. MODALITÉS DE FINANCEMENT

➤ CALCUL DU MONTANT DE L'AIDE

L'objectif du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) Formation est de développer les compétences de l'ensemble des acteurs du football. Pour ce faire, la Fédération souhaite les accompagner en cofinçant la formation des éducateurs, des dirigeants bénévoles ainsi que des permanents de clubs.

La base de calcul de l'aide est le reste à charge du porteur de projet après financements extérieurs (cf. paragraphe plan de financement projeté).

À titre indicatif, l'aide attribuée ne pourra jamais couvrir la totalité du coût de la formation.



Pour information, le calcul de l'aide au titre des frais d'hébergement, de restauration et de déplacement se fera selon le barème suivant :

Formations	Hébergement/ Restauration (plafond journalier)	Déplacements
Instituts Régionaux de Formation – IR2F	Pension complète : 50€/jour Demi-pension : 15€/jour	0,2€ X nbr de trajets X Km A/R
Institut Emploi et Formation du Football- IEFF (Clairefontaine)	Pension complète : 80€/jour Demi-pension : 15€/jour	0,2€ X nbr de trajets X Km A/R

En aucun cas cela signifie qu'une aide systématique sera attribuée au porteur de projet. Cela signifie qu'au-delà des plafonds journaliers le delta ne sera pas pris en compte lors du calcul de la subvention. Il n'est, par conséquent, pas possible d'obtenir 50€ ou 15€ par jour pour les formations IR2F ainsi que 80€ ou 15€ par jour pour les formations IEFF.



➤ MODALITÉS DE RÈGLEMENT DE L'AIDE

La FFF a mis en place la subrogation de paiement. Ainsi, l'aide obtenue au titre des frais pédagogiques est directement versée à l'organisme de formation.

Si le montant de l'aide est plus important que les frais pédagogiques, le solde sera versé au bénéficiaire sur son compte bancaire sous réserve de la production des justificatifs de réalisation de l'action de formation (RIB, factures acquittées, autres justificatifs de frais).

En cas d'arrêt par le stagiaire de la formation sans raisons valables, l'aide ne sera pas versée. Le candidat ou le club devra alors payer l'ensemble du projet de formation. Si la formation est arrêtée pour des raisons professionnelles ou médicales, l'aide sera versée au prorata.

Si au-delà de 30 jours après le dernier jour de formation, le bénéficiaire n'a envoyé aucun justificatif, l'aide sera annulée.

Toute demande de bourse doit obligatoirement être effectuée via le logiciel Fafa.

Le porteur du projet constitue son dossier en ligne (en remplissant les champs prévus à cet effet) et le valide pour transmission à son organisme de formation qui après avoir donné un avis, transmettra celui-ci à la Commission Fédérale de Formation, chargée d'examiner la demande.

Cette dernière étudie alors le dossier et soumet sa proposition au Bureau Exécutif de la LFA, chargé d'entériner la décision.

EN CAS DE DOSSIER NON RECEVABLE, une notification motivée de rejet définitif est adressée au porteur du projet, avec copie à l'organisme de formation concerné.

EN CAS DE DOSSIER RECEVABLE, une notification est adressée au bénéficiaire, avec copie à l'organisme de formation concerné.

➤ Pièces justificatives à préparer pour le remplissage du dossier Fafa en ligne :

- Document justifiant le statut professionnel du stagiaire (contrat de travail, bulletin de salaire, certificat de scolarité, justificatif Pôle Emploi).
- Devis des Frais Pédagogiques ou contrat/convention de formation
- Devis de l'Hébergement/Restauration (sauf pour un stagiaire séjournant au CNF de Clairefontaine)
- Copie des éventuelles demandes de co-financement externes et leurs réponses (OPCO, Pôle Emploi, etc.)
- **Pour les formations en apprentissage, et pour les clubs porteurs du projet : Attestation de suivi de la formation « Clubs Employeurs »**



5. REALISER UNE DEMANDE DE BOURSE FAFA FORMATION

➤ Page FAFA Formation

Se rendre sur la page « Le Fonds d'Aide au Football Amateur » du site « maformation » pour découvrir le fonctionnement de la Bourse Formation.

LIEN
FAFA FORMATION 

➤ Accès à la demande FAFA dématérialisé en fonction du porteur de projet. Le porteur de projet est l'entité qui finance la formation (le club ou le stagiaire)

- Cliquer sur le bouton qui vous convient, en fonction du porteur de projet :

« Demande de Bourse FAFA
Porteur de projet stagiaire »

Ou

« Demande de Bourse FAFA
Porteur de projet club »



BOURSE FORMATION

Les formations concernées par la bourse formation sont les formations d'éducateurs(trices) dispensées par les Instituts Régionaux de Formation et l'Institut de Formation du Football à destination des licencié(e)s des clubs amateurs

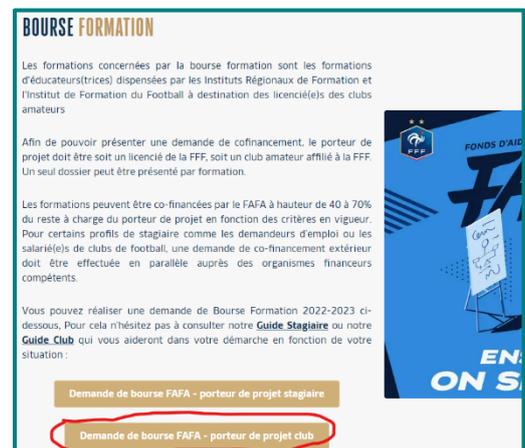
Afin de pouvoir présenter une demande de cofinancement, le porteur de projet doit être soit un licencié de la FFF, soit un club amateur affilié à la FFF. Un seul dossier peut être présenté par formation.

Les formations peuvent être co-financées par le FAFA à hauteur de 40 à 70% du reste à charge du porteur de projet en fonction des critères en vigueur. Pour certains profils de stagiaire comme les demandeurs d'emploi ou les salarié(e)s de clubs de football, une demande de co-financement extérieur doit être effectuée en parallèle auprès des organismes financeurs compétents.

Vous pouvez réaliser une demande de Bourse Formation 2022-2023 ci-dessous. Pour cela n'hésitez pas à consulter notre [Guide Stagiaire](#) ou notre [Guide Club](#) qui vous aideront dans votre démarche en fonction de votre situation :

[Demande de bourse FAFA - porteur de projet stagiaire](#)

[Demande de bourse FAFA - porteur de projet club](#)



BOURSE FORMATION

Les formations concernées par la bourse formation sont les formations d'éducateurs(trices) dispensées par les Instituts Régionaux de Formation et l'Institut de Formation du Football à destination des licencié(e)s des clubs amateurs

Afin de pouvoir présenter une demande de cofinancement, le porteur de projet doit être soit un licencié de la FFF, soit un club amateur affilié à la FFF. Un seul dossier peut être présenté par formation.

Les formations peuvent être co-financées par le FAFA à hauteur de 40 à 70% du reste à charge du porteur de projet en fonction des critères en vigueur. Pour certains profils de stagiaire comme les demandeurs d'emploi ou les salarié(e)s de clubs de football, une demande de co-financement extérieur doit être effectuée en parallèle auprès des organismes financeurs compétents.

Vous pouvez réaliser une demande de Bourse Formation 2022-2023 ci-dessous. Pour cela n'hésitez pas à consulter notre [Guide Stagiaire](#) ou notre [Guide Club](#) qui vous aideront dans votre démarche en fonction de votre situation :

[Demande de bourse FAFA - porteur de projet stagiaire](#)

[Demande de bourse FAFA - porteur de projet club](#)



- Connexion via le **compte FFF** pour un porteur de projet licencié ou **Footclub** pour un porteur de projet club.

CONNEXION

Connectez-vous avec les identifiants de votre compte FFF

ADRESSE MAIL

Saisissez votre adresse email ici

MOT DE PASSE

Saisissez votre mot de passe ici

SE CONNECTER Mot de passe oublié ?

CRÉER UN COMPTE FFF

Vous n'avez pas de compte FFF ? Créez-vous un Compte FFF dès maintenant pour pouvoir profiter de l'ensemble des services digitaux de la Fédération Française de Football (Billetterie, FFFtv, Club des Supporters, My Coach by FFF, Portail des Officiels, Application Joueurs, Appli Football Amateur, etc.)

S'INSCRIRE

Footclubs

Mon espace club FFF

Authentification

Compte utilisateur

Mot de Passe

Se connecter

Démarches administratives Mot de passe oublié ?

- **Sélectionner la saison 2025-2026 :**

Cliquer sur la loupe en haut à gauche pour afficher le menu déroulant et **sélectionner la saison 2025-2026**.

RECHERCHE

2018 - 2019

2019 - 2020

2020 - 2021

2021 - 2022

2022 - 2023

2023 - 2024

2024 - 2025

2025 - 2026



- **Créer un nouveau dossier en cliquant sur le bouton “+” en haut à droite**



- **Points de vigilance au remplissage du dossier**

Remplir toutes les informations demandées sur la page en joignant tous les documents obligatoires.

Pour certains profils de stagiaire, l'aide est accordée sous réserve que le demandeur ait sollicité en parallèle le financement d'une partie du coût de la formation auprès d'un organisme extérieur (Pôle Emploi pour les demandeurs d'emplois, OPCO pour les salariés des clubs, ...)

Sans ces documents, votre dossier ne pourra pas être validé.

1. Remplissage de tous les champs puis cliquer sur « Continuer » en bas à droite

2. Organisme de formation :

Cocher « IEFF » ou « IR2F/Ligue » et sélectionner votre Organisme de Formation dans le menu déroulant à droite.



3. Indiquer la date de fin de formation

MA DEMANDE DE PROJET

Présentation projet

Dates de la formation :

Du * 04/10/2023

Au * _____

Organisme de formation :

4. Remplir tous les champs (« Nombre de jours de formation », « libellé » de votre Organisme de Formation.

MA DEMANDE DE PROJET

Présentation projet

| Veuillez ajouter vos lieux de formation et vérifier que le nombre de jours de l'ensemble des lieux de formation est égal au nombre de jours de formation que vous avez indiqué

Dates de la formation :

Du * 04/10/2023

Au * 04/10/2023

Nombre de jours de formation * 12

Organisme de formation :

IFF / Ligues Ultramarines IR2F / Ligue

Libellé :

500 - LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE

600 - LIGUE DE FOOTBALL DES PAYS DE LA LOIRE

- Lieux de la formation :

Indiquer le ou les lieux de formation (ajouter des lieux en cliquant sur le bouton « + » à gauche. La somme du nombre de jours par lieu (si plusieurs lieux de formation) doit correspondre au nombre de jours total en formation.

- Frais pédagogiques :

Ne pas compter les éventuels coûts de renforcement qui sont à indiquer dans « Coût du renforcement »

- Coût des frais d'hébergement/restauration

Indiquer **un nombre entier** (sans virgule).

Coûts des frais d'hébergement/restauration (€) *

500



- Déplacements :

N°	Ville	Code postal	Nombre de trajets	Kilomètres Domicile - Lieu de Formation	Coût (€)	Supprimer
1	Paris	75015	10	56	224	

Indiquer les informations concernant vos déplacements en formation (une ligne par lieu de formation).
Kilomètres Domicile – Lieu de Formation : Nombre de km aller entre le domicile et le lieu de formation.

- Numéro de personne (dans contact) :

Contact

| Numéro d'individu Foot2000 du référent

Numéro de personne *

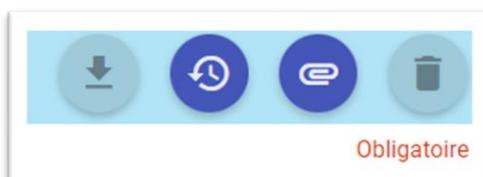
Indiquer le numéro de licence du référent au sein du club. Les autres champs se remplissent automatiquement après avoir renseigné le « numéro de personne ».

- Pièces jointes

Veiller à transmettre les pièces obligatoires.

La mention « obligatoire » apparaît sur les pièces que vous devez transmettre en cliquant sur le

bouton  :





- **Enregistrement et envoi du dossier**

Après avoir coché les cases concernant l'accord de subrogation et les mentions légales, cliquez sur « ENREGISTRER », puis « VALIDER » en bas de la page pour transmettre le dossier à votre organisme de formation.

Le bouton "ENREGISTRER" vous permet de conserver votre dossier et les informations remplies pour le terminer plus tard.

CONFIRMATION

Accord de subrogation (Obligatoire)

Je soussigné, Jordann ROULLIER, porteur du projet formation autorise la Fédération Française de Football à verser à l'organisme de formation l'aide qu'elle m'a attribuée au titre des frais pédagogiques

Mentions légales (Obligatoire)

Je soussigné, Jordann ROULLIER, accepte que les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique par l'IFF à des fins de gestion des demandes de bourses formation. Elles sont destinées à l'IFF et conservées pendant toute la durée de l'attribution de la bourse (2 années maximum suivant la durée de la formation), puis archivées pendant 2 ans et enfin supprimées définitivement. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), le demandeur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui le concernent. Le demandeur peut exercer ces droits en s'adressant à l'IFF par courrier postal à l'adresse suivante : Institut de Formation du Football, application droits RGPD, 87 boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15 ou à l'adresse email dpo.iff@fff.fr. Nous vous invitons également à prendre connaissance de notre [Politique de Protection des Données Personnelles](#).

ANNULER **ENREGISTRER** **VALIDER**

- **Message d'erreur**

Si le message d'erreur suivant s'affiche lors de l'enregistrement du dossier, veuillez vérifier que vous avez rempli tous les champs et joint tous les documents obligatoires.

Erreur

Formulaire incomplet: veuillez vérifier s'il existe des champs en rouge non remplis dans le formulaire, et vérifier que vous avez ajouté toutes les pièces jointes

FERMER

6. CONTACTS ET LIENS

Kévin HUE
01 44 31 73 31 – fafa.formation@fff.fr

Site internet FFF : www.fff.fr
Site internet maformation : <https://maformation.fff.fr/>

LIEN FOOTCLUB 
(Demande club)

LIEN COMPTE FFF 
(Demande licencié)